



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-quatrième session

26 février-1<sup>er</sup> mars 2013

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises à la Commission pour examen et décision : comptabilité environnementale et économique

### Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale

#### Note du Secrétaire général

Conformément à la demande formulée par la Commission de statistique, à sa quarante-troisième session en février 2012 (voir le document E/2012/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale. Le rapport décrit l'avancée des travaux du Comité, en mettant particulièrement l'accent sur la révision du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE). Il présente la stratégie de mise en œuvre du cadre central du Système et les efforts en cours visant à le promouvoir dans les enceintes internationales. Le rapport présente également pour examen la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE ainsi que ses extensions et applications. Il contient une proposition concernant la finalisation du SCEE pour l'énergie, accompagnée d'un document de consultation aux fins de son examen. Les questions soumises à la Commission pour examen figurent au paragraphe 34 du rapport.

---

\* E/CN.3/2013/1.



## **Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale**

### **I. Introduction**

1. Par sa décision 43/105 (voir le document E/2012/24, chap. I.B), la Commission de statistique :

a) A remercié le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale de son travail et salué la contribution majeure apportée par la présidence, le Bureau, les membres du comité de rédaction et l'éditeur ainsi que par les pays et organismes qui ont pris part aux consultations;

b) S'est félicitée de la transparence dans laquelle s'étaient déroulées les étapes de la mise au point du cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), notamment pour ce qui était des différentes séries de consultations tenues au niveau mondial sur les documents de synthèse relatifs aux questions de révision, la synthèse des recommandations sur les différents points, les différents chapitres et finalement la version préliminaire complète du cadre central;

c) A décidé d'adopter le cadre central du SCEE de 2012 comme version initiale de la norme internationale de comptabilité économique et environnementale, celle-ci pouvant faire l'objet de révisions, sachant qu'il serait nécessaire d'apporter des améliorations à la mesure de certains éléments;

d) A pris acte du fait que, semblable en cela à toutes les normes statistiques internationales, le cadre central du SCEE serait révisé sur la base des enseignements que sa mise en œuvre aurait permis de tirer et des progrès méthodologiques, et a prié le Comité de mettre en place un mécanisme d'actualisation semblable à celui du Système de comptabilité nationale;

e) A demandé que l'introduction du cadre central du SCEE fasse référence de façon détaillée à un programme de recherche global et à un mécanisme de mise à jour de la norme, et a estimé que la mise en œuvre du SCEE devrait être considérée comme un programme à long terme et se faire de façon souple et progressive, compte dûment tenu de la situation et des besoins des pays;

f) A engagé le Comité d'experts à mettre la dernière main aux documents devant compléter le cadre central, à réviser l'introduction de ce dernier comme indiqué à l'alinéa e) et à ajouter un programme de recherche, des tableaux statistiques à des fins d'illustration, un glossaire, des annexes et une liste de références;

g) A engagé le Comité à continuer à mettre au point une stratégie détaillée qui sous-tendra le programme de mise en œuvre du SCEE aux échelons mondial et régional, décrivant notamment les étapes à suivre par les pays, et a encouragé les États Membres et les organisations régionales et internationales à lancer des activités d'établissement de statistiques conformément au cadre central;

h) A estimé que la stratégie de mise en œuvre détaillée du SCEE devrait tenir compte du besoin de coordination aux échelons régional et sous-régional, au vu des disparités qui existent en ce qui concerne le développement des statistiques, et mettre l'accent sur un plan de sensibilisation des utilisateurs, notamment ceux qui s'occupent de la formulation et de l'analyse des politiques;

i) A demandé aux organismes internationaux et aux donateurs de fournir des ressources aux fins de l'assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre du SCEE et du renforcement des statistiques économiques et environnementales de base dans les pays, en particulier ceux en développement;

j) A pris note du programme de travail du Comité d'experts au regard des travaux relatifs à la comptabilité expérimentale des écosystèmes et aux extensions et applications du SCEE et a prié le Comité de faire le bilan des progrès accomplis à sa prochaine réunion en juin 2012 et d'évaluer leur pertinence par rapport aux statistiques officielles, l'objectif étant de déterminer si les deux documents pourraient lui être soumis afin qu'elle puisse les examiner plus avant;

k) A prié le Comité de s'attacher à ce que le SCEE devienne le cadre statistique à utiliser pour évaluer la relation entre l'économie et l'environnement et, à cet effet, à le faire connaître à l'occasion des grandes manifestations internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

l) A pris note du programme de travail sur le SCEE et l'énergie et a engagé le Comité à mener des consultations à l'échelon mondial et à se concerter avec les groupes d'étude compétents afin de mettre la dernière main au projet afin qu'elle l'adopte en 2013.

2. Le présent rapport est structuré comme exposé ci-après. La section II résume la stratégie de mise en œuvre du SCEE. La section III rend compte de l'état d'avancement de la publication du cadre central du Système. Les sections IV et V font le point sur l'avancée des travaux concernant la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE ainsi que de ses extensions et applications. La section VI propose un bilan des travaux relatifs au sous-système appelé SCEE pour l'énergie. La section VII présente les activités menées par le Comité afin de promouvoir le Système. Enfin, la section VIII décrit les activités liées à la mise en œuvre du SCEE pour l'eau, et la section IX expose les questions soumises à la Commission pour examen. Un résumé des activités menées par les divers groupes de travail dans le cadre du mandat du Comité a été distribué sous forme de document de base.

## **II. Stratégie de mise en œuvre du cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique**

3. Conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session, le Comité a mis au point une stratégie détaillée pour la mise en œuvre du cadre central du SCEE. En juin 2012, un projet de stratégie a été examiné lors de la septième réunion du Comité. Une équipe spéciale a, par la suite, été créée afin d'élaborer la stratégie de mise en œuvre adoptée<sup>1</sup>. Cette stratégie a fait l'objet d'une évaluation par le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale en octobre 2012; par le Bureau du Comité lors de plusieurs de ses réunions; et durant le séminaire international consacré au thème « Établissement de

<sup>1</sup> L'équipe spéciale sur la mise en œuvre du cadre central du SCEE comptait parmi ses membres Geert Bruinooge (président de Statistics Netherlands), Andrei Tatarinov (du Service fédéral de statistique de la Fédération de Russie), Joe de Beer (du Bureau de statistique de l'Afrique du Sud), Inger Eklund (de Statistics Sweden), Myriam Linster (de l'Organisation de coopération et de développement économiques) et Glenn Marie Lange (de la Banque mondiale).

liens entre les écosystèmes, les écoservices et l'activité économique et humaine », qui a eu lieu du 27 au 29 novembre 2012 à New York. Le projet de stratégie en question est disponible sous forme de document de base.

4. La stratégie de mise en œuvre du cadre central du SCEE a notamment pour objectif :

a) D'aider les pays à adopter le cadre central du SCEE comme cadre de comptabilisation économique et environnementale et à renforcer les données statistiques à l'appui;

b) De constituer progressivement les capacités techniques permettant de compiler et de faire rapport sur un minimum de comptes économiques et environnementaux avec le niveau de couverture, de précision et de qualité requis.

5. À la demande de la Commission, la stratégie de mise en œuvre tient compte, comme point de départ, des différents niveaux de développement des statistiques environnementales et économiques dans divers pays et régions, ainsi que du besoin de coordination régionale et sous-régionale. L'un des éléments clefs de la stratégie est de permettre une approche souple et modulaire afin que les pays puissent donner la priorité aux comptes qu'ils souhaitent mettre en place à court ou à moyen terme en fonction de leur situation et de leurs demandes stratégiques. Bien que les pays n'aient pas besoin de mettre en place tous les comptes simultanément, il importe néanmoins de créer les conditions nécessaires pour compiler un minimum de comptes économiques et environnementaux.

6. L'approche souple et modulaire définie pour la mise en œuvre du SCEE s'applique en quatre phases. La première phase consiste à mettre en place des dispositifs institutionnels appropriés au niveau national sur la base des priorités stratégiques convenues en ce qui concerne le champ de couverture et la précision des comptes et des tableaux. Ces dispositifs guideront et appuieront la stratégie de mise en œuvre. Il sera également important, lors de cette première phase, de déterminer si le programme peut effectivement être soutenu de manière résolue à long terme. S'ensuit une phase d'autoévaluation, aux fins de laquelle un outil de diagnostic sera mis au point afin de reconnaître les comptes qui peuvent être mis en place, de même que les sources de données de base qui sont nécessaires à cette fin. La troisième phase porte sur l'évaluation de la qualité des données de base requises pour la compilation des comptes, et la quatrième sur la rédaction du plan de développement stratégique relatif à la comptabilité environnementale. Celui-ci hiérarchise les types de comptes et les activités d'amélioration liées aux données source.

7. Une fois les priorités fixées, les pays pourraient, dans le cadre de la stratégie, utiliser un ensemble convenu de tableaux et de comptes à partir desquels ils peuvent établir des indicateurs visant à guider leurs efforts de mise en œuvre. Ces tableaux et comptes seront créés et présentés pour examen à la prochaine réunion du Comité, en juin 2013, et pourront éventuellement servir de références dans le cadre de l'établissement de rapports réguliers sur un minimum de comptes économiques et environnementaux.

8. Les aspects les plus importants de la mise en œuvre du SCEE sont la motivation politique, la création de sources de données et le cadre institutionnel correspondant. À cette fin, les activités du Comité d'experts ont principalement pour but d'aider les pays à faciliter et à accélérer la mise en œuvre en promouvant l'application des comptes et des statistiques dérivées, la formation et la coopération

technique, l'élaboration d'outils et de manuels de formation, la coopération avec la communauté des chercheurs et les campagnes de sensibilisation.

9. Le document de base qui expose en détail la stratégie de mise en œuvre rend compte d'autres aspects de celle-ci, tels que le mécanisme de coopération, le suivi des progrès accomplis et la stratégie de financement. Afin de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre du cadre central, le Comité propose de créer un groupe de partenaires actifs dans ce domaine. Ce groupe de partenaires aidera à promouvoir, dans les régions concernées, des instruments de mise en œuvre pratiques tels que des manuels, des guides de compilation, des modules de sensibilisation et de formation, des outils logiciels pour les différentes étapes du processus de production statistique, et l'échange de données et de métadonnées statistiques en tant que système commun de transmission de données. Un fonds d'affectation spéciale sera créé en vue de la mise en œuvre, et le Comité agira à titre d'organe de coordination mondiale. Il discutera de la gouvernance et des modalités de travail du partenariat en étroite concertation avec les institutions internationales, les commissions régionales et les organisations supranationales concernées.

### **III. Publication du cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique**

10. Le cadre central du SCEE a été élaboré en tenant compte de la directive donnée par la Commission à sa quarante-troisième session. Le document est complété par un programme de recherche, un glossaire, une liste de références et plusieurs annexes. De plus, les tableaux sont remplis avec des données hypothétiques à des fins d'illustration. En mai 2012, un avant-projet (avec mise en forme préliminaire) a été distribué sur papier et par voie électronique.

11. La publication officielle du cadre central interviendra en 2013. En novembre 2012, la Section du contrôle de la rédaction du Secrétariat de l'ONU a corrigé l'avant-projet (avec mise en forme préliminaire), qui sera examiné par la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves. Un accord de copyright conjoint entre les Nations Unies, la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale est censé être rédigé par le Bureau des affaires juridiques puis signé par les titulaires du copyright.

12. Le cadre central du SCEE comportait un programme de recherche couvrant des questions en suspens. Le Comité d'experts décidera de la manière appropriée de résoudre ces questions.

### **IV. Système de comptabilité environnementale et économique : comptabilité expérimentale des écosystèmes**

13. La comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE a été établie sous l'égide du Comité et mise en forme par l'éditeur du Système, avec le concours d'un comité de rédaction composé d'experts techniques issus des communautés

statistique, scientifique et économique<sup>2</sup>. Un exposé-sondage a été élaboré en octobre 2012, et le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, de même que des experts en matière de services fournis par les écosystèmes et de valorisation, a été consulté. En particulier, la comptabilité expérimentale des écosystèmes a fait l'objet de débats lors des manifestations suivantes :

- La troisième réunion d'experts sur la comptabilité des écosystèmes, tenue du 16 au 18 mai 2012 à Melbourne (Australie);
- La septième réunion du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale, qui a eu lieu du 11 au 13 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil);
- La dix-huitième réunion du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, qui s'est déroulée du 2 au 4 octobre 2012 à Ottawa;
- Le séminaire international consacré au thème « Établissement de liens entre les écosystèmes, les écoservices et l'activité économique et humaine », organisé du 27 au 29 novembre 2012 à New York.

14. La comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE, document accompagnant le cadre central, a été élaborée dans le cadre du projet relatif à la révision du Système. Elle n'a pas pour objet de devenir un référentiel statistique, mais plutôt de synthétiser l'état actuel des connaissances sur la comptabilité des écosystèmes. Il faut y voir là l'idée selon laquelle la comptabilité des écosystèmes est une discipline toute nouvelle, d'où la nature expérimentale des travaux menés. Il n'en reste pas moins que la comptabilité expérimentale des écosystèmes s'appuie sur des disciplines bien établies, que sont par exemple la science des écosystèmes, l'économie et la statistique officielle, plus particulièrement la comptabilité nationale ainsi qu'économique et environnementale. Elle vise à fournir un cadre conceptuel propice à un programme de recherche pluridisciplinaire pour les pays qui souhaitent expérimenter la compilation de comptes écosystémiques.

15. Une version préliminaire de la comptabilité expérimentale des écosystèmes a été distribuée en novembre 2012 aux fins d'une large consultation visant à obtenir une évaluation finale du champ de couverture, du contenu et de la cohérence du document et à recueillir des observations d'ordre technique. Compte tenu du caractère pluridisciplinaire du document, les institutions s'occupant d'évaluer la version préliminaire soumise à la consultation ont été encouragées à examiner le document en concertation avec les organismes chargés des politiques économiques et environnementales ainsi que de l'information géospatiale dans leur pays, les instituts de recherche et les établissements universitaires. Le projet de document a également été envoyé directement à certains experts issus des communautés scientifique et économique, ainsi qu'à des membres du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et aux personnes ayant participé aux manifestations citées au paragraphe 13 ci-dessus. L'éditeur et le comité de rédaction analyseront les

<sup>2</sup> Le comité de rédaction comptait parmi ses membres : Carl Obst (éditeur et président du SCEE), Michael Vardon (du Bureau australien de statistique), Warwick McDonald (du Bureau météorologique australien), Michael Bordt (ancien employé de Statistique Canada), Bram Edens (du Bureau central de statistique des Pays-Bas), Per Arild Garnasjordet (du Bureau central de statistique de Norvège), Lars Hein (de l'Université Wageningen des Pays-Bas), Jawed Khan (du Bureau des statistiques nationales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Jock Martin et Jean-Louis Weber (de l'Agence européenne pour l'environnement), Anton Steurer (d'Eurostat) et Glenn Marie Lange (de la Banque mondiale). Le secrétariat du comité de rédaction était assuré par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

observations reçues, puis soumettront un nouveau document de base à la Commission de statistique pour examen.

16. Un séminaire international consacré au thème « Établissement de liens entre les écosystèmes, les écoservices et l'activité économique et humaine » s'est tenu du 27 au 29 novembre 2012 à New York. Ce séminaire a été organisé conjointement par la Division de statistique des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale et l'Agence européenne de l'environnement. Il avait pour objectif de favoriser un débat éclairé sur la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE ainsi que d'établir un dialogue et un partenariat de longue durée entre les différentes communautés. Il importait d'organiser ce séminaire pour mettre en avant les concepts, les méthodes et l'expérimentation face à la demande croissante en informations sur la gestion et le capital des écosystèmes. Plus de 60 participants provenant de bureaux de statistique nationaux et d'organes gouvernementaux (ministres de l'environnement, de la finance, etc.) ainsi que des experts issus des communautés scientifique et économique y ont assisté.

17. Les participants au séminaire ont reconnu que la comptabilité expérimentale des écosystèmes constitue une avancée dans l'élaboration d'un cadre conceptuel d'évaluation des écosystèmes qui puisse appuyer la définition de politiques. Ils ont toutefois convenu que les travaux menés sont encore au stade expérimental et que plusieurs points concernant les données et les méthodes restent à résoudre et à approfondir. Il a été recommandé d'établir un programme international de recherche et d'expérimentation destiné à guider les pays prêts à entreprendre des activités expérimentales dans ce domaine. Il conviendrait, à cette fin, de mobiliser des équipes pluridisciplinaires composées de statisticiens, de comptables nationaux, d'économistes, de scientifiques et d'experts en politique environnementale. Le Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale a été réaffirmé dans son rôle d'organe directeur et central chargé de gérer les travaux menés sur la comptabilité des écosystèmes au niveau international grâce à l'amélioration de la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE. Les participants au séminaire ont proposé la création d'un groupe d'experts permanent sur la comptabilité des écosystèmes qui, sous l'égide du Comité, conseillerait sur les questions d'ordre technique liées à l'élaboration et à l'expérimentation futures de la comptabilité expérimentale des écosystèmes. Le programme de recherche et d'expérimentation devrait couvrir des thèmes en rapport avec la relation existant entre l'environnement et l'économie ou toute autre activité humaine.

18. Le groupe d'experts, composé de scientifiques, d'économistes, de politiciens et de statisticiens, complétera les travaux du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, qui sera tenu informé des progrès accomplis.

19. Un résumé du programme de recherche et d'expérimentation proposé sera présenté dans un document de base. Un projet de programme de travail, élaboré en concertation avec le groupe d'experts et en tenant compte des premières initiatives entreprises aux niveaux national et international, sera soumis au Comité d'experts pour examen lors de sa prochaine réunion, en juin 2013. Un rapport pertinent sera ensuite remis à la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session, en février 2014.

## V. Extensions et applications

20. Un sous-groupe du Comité a poursuivi les travaux d'élaboration des extensions et applications du SCEE en vue de présenter différentes approches qui pourraient être adoptées afin de satisfaire aux exigences stratégiques de chaque pays et de déterminer la manière dont le Système pourrait éclairer l'analyse des politiques. Le document a été établi sous l'égide du Comité d'experts et mise en forme par l'éditeur du SCEE, avec le concours d'un comité de rédaction composé d'experts techniques issus de la communauté statistique<sup>3</sup>. Les progrès accomplis dans l'élaboration des extensions et applications du SCEE ont été évalués lors de la septième réunion du Comité en juin 2012.

21. Une version préliminaire des extensions et applications du SCEE a été distribuée aux fins d'une large consultation visant à obtenir une évaluation finale du champ de couverture, du contenu et de la cohérence du document et à recueillir des observations d'ordre technique. Compte tenu du caractère pratique du document, les institutions s'occupant d'évaluer la version préliminaire soumise à la consultation ont été encouragées à examiner le document en concertation avec les organismes compétents de leur pays, notamment les instituts de recherche et les établissements universitaires. L'état d'avancement de ce projet a également été exposé au Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale lors de sa dix-septième réunion en octobre 2012. L'éditeur et le comité de rédaction analyseront les observations reçues, puis soumettront un nouveau document de travail à la Commission de statistique pour examen.

## VI. Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie

22. Aux fins de finaliser le Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie (SCEE-Énergie), la Division de statistique des Nations Unies a poursuivi sa collaboration étroite avec le groupe d'experts sur les comptes énergétiques, le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et le Groupe de réflexion d'Eurostat sur les comptes énergétiques.

23. Depuis la quarante-troisième session de la Commission, la version préliminaire du SCEE-Énergie a été actualisée sur la base des suggestions émises lors de la réunion d'experts sur les comptes énergétiques, qui s'est tenue du 5 au 7 octobre 2011 à New York. Une version mise à jour a été distribuée, en février et août 2012, aux membres d'un sous-groupe d'experts sur les comptes énergétiques priés de les examiner et de formuler des observations pertinentes. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale a également été invité à consulter ce document durant sa dix-septième réunion, tenue en octobre 2012. Par la même occasion, les questions en suspens relevées par le groupe d'experts et les membres du Groupe de Londres ont été résolues; le texte et les tableaux ont été simplifiés afin d'améliorer la cohérence interne; et une harmonie parfaite a été établie avec le cadre

<sup>3</sup> Le comité de rédaction comptait parmi ses membres Peter van de Ven (président de l'OCDE), Carl Obst (éditeur du SCEE), Michael Vardon (du Bureau australien de statistique), Dennis Fixler (du Bureau of Economic Analysis des États-Unis d'Amérique), Sjored Schenau (du Bureau central de statistique des Pays-Bas), Rocky Harris (du Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni), Brian Newson (d'Eurostat) et Myriam Linster (de l'OCDE). Le secrétariat du comité de rédaction était assuré par la Division de statistique des Nations Unies.



central du SCEE. La version finale du document comporte une meilleure description de la relation existant entre le SCEE-Énergie, le cadre central du SCEE et le Système de comptabilité nationale. D'autres précisions ont été ajoutées concernant la valorisation des ressources minérales et énergétiques. En outre, le document contient désormais une analyse plus détaillée du traitement de l'énergie à partir des ressources renouvelables ainsi qu'un exposé plus complet sur les émissions.

24. Après une concertation avec le groupe d'experts sur les comptes énergétiques, une consultation mondiale sera lancée au sujet de la version complète du SCEE-Énergie, qui comprend sept chapitres et plusieurs annexes. Des bureaux de statistique nationaux ainsi que des organisations régionales et internationales participeront à cette consultation afin de garantir la pertinence, l'applicabilité et la faisabilité de la mise en œuvre du SCEE-Énergie. Les observations reçues durant la consultation seront intégrées dans le document final au cours du premier trimestre 2013, puis soumises au groupe d'experts pour examen avant d'être présentées au Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale. Sur recommandation du Comité, le Bureau du Comité soumettra la version finale du SCEE-Énergie au Bureau de la Commission de statistique pour adoption.

## **VII. Promotion du Système de comptabilité environnementale et économique**

### **A. Manifestations parallèles à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

25. Durant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale s'est associé à la Division de statistique des Nations Unies pour organiser deux manifestations parallèles visant à promouvoir le SCEE en tant que cadre statistique pour l'évaluation de l'environnement et de sa relation avec l'économie.

26. La première manifestation, consacrée au thème « Mise en œuvre du SCEE dans les pays : enseignements tirés » et coparrainée par l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, l'Italie et les Pays-Bas, s'est déroulée le 14 juin 2012 sous forme d'une réunion pédagogique sur le développement durable. Lors de cette manifestation, des représentants de plusieurs bureaux de statistique nationaux ont échangé leur expérience sur la mise en œuvre du SCEE. Ils ont évoqué les dispositifs institutionnels mis en place, mis en correspondance et évalué les informations actuellement disponibles dans les différentes institutions, fait la promotion des comptes et, plus généralement, expliqué les réussites et les échecs de leur pratique nationale. Les participants ont également discuté de la manière de gérer les fortes demandes stratégiques des pays concernant l'établissement de comptes écosystémiques et leur mise en œuvre au niveau infranational. Suite aux remarques préliminaires du Président du Comité d'experts, des intervenants originaires du Brésil, du Canada, de la Colombie, de la Fédération de Russie, de l'Italie et des Pays-Bas se sont lancés dans un débat interactif avec les participants.

27. La deuxième manifestation, axée autour du thème « Le SCEE en tant que cadre de contrôle de l'économie verte et du développement durable » et coparrainée par l'Australie et le Brésil, a eu lieu le 14 juin 2012. Elle visait principalement à sensibiliser l'opinion au fait que le SCEE est un système multifonctionnel qui organise et intègre les statistiques environnementales, économiques et sociodémographiques dans le but de répondre aux questions stratégiques,

notamment en matière d'économie verte et de développement durable. Les intervenants de plusieurs organismes ayant intégré le SCEE dans leur programme sur l'économie verte et le développement durable ont fait état de leur expérience quant à l'application des concepts et des comptes du Système pour répondre aux questions stratégiques concernant ces domaines. Les participants ont suivi avec un grand intérêt les exposés portant sur l'initiative Au-delà du PIB d'Eurostat, le Partenariat pour le calcul des richesses et l'évaluation des services écosystémiques de la Banque mondiale, l'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement du PNUD, l'Initiative pour une économie verte du PNUE et la Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte. Ils ont également pris note des progrès réalisés par l'Agence européenne pour l'environnement en ce qui concerne la comptabilité de l'eau et son utilité dans la mise en œuvre de la Directive-cadre de l'Union européenne dans le domaine de l'eau.

## **B. Note d'information sur le cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique**

28. Une note d'information sur le SCEE a été établie en vue d'être distribuée durant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le but est de promouvoir ce nouveau référentiel comme cadre de mesure à l'appui des politiques en matière de développement durable et d'économie verte. La note d'information explique l'importance et l'avantage d'organiser les informations environnementales dans un système comptable associé aux comptes économiques. Elle fournit également des exemples sur la manière dont le SCEE informe différents cadres politiques liés au développement durable et sur l'utilisation du Système à des fins de contrôle diverses. Ces exemples concernent l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, les Pays-Bas, les Philippines et l'Union européenne. La note d'information décrit les sous-systèmes du SCEE, à savoir le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau (SCEE-Eau) et le SCEE-Énergie, en donnant plusieurs exemples des types de questions auxquelles on peut répondre en utilisant ces outils comptables.

## **C. Note d'information sur la comptabilité expérimentale des écosystèmes**

29. Une note d'information sur la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE a été établie en vue du séminaire international qui aura lieu en novembre 2012 à New York (voir par. 16 ci-dessus). Cette note donne un aperçu général de la comptabilité des écosystèmes et de ses principaux concepts. Elle fournit des exemples de projets actuellement menés dans ce domaine en Australie, au Canada, en Europe et au Royaume-Uni. La note présente également des études de cas sur la biodiversité et la modélisation des écosystèmes, qui s'appuient sur les données collectées en cohérence avec la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE.

## VIII. Mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique

30. La stratégie de mise en œuvre du SCEE-Eau a été présentée à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session en 2008. Elle vise à intégrer le SCEE-Eau dans le cadre politique national de gestion intégrée des ressources en eau relevant des systèmes nationaux de statistique. La stratégie met particulièrement l'accent sur le fait de lier la mise en place de la comptabilité de l'eau aux demandes des utilisateurs ainsi que, d'une manière plus générale, aux politiques économiques nationales. En collaboration étroite avec les pays et les organismes internationaux, la Division de statistique s'efforce de créer des synergies et de soutenir les initiatives statistiques afin d'améliorer les programmes relatifs aux statistiques de l'eau.

31. La stratégie de mise en œuvre s'est axée sur le développement et le renforcement des processus de collecte et de compilation des données de base, l'intégration des données dans le cadre du SCEE-Eau en vue d'être analysées et interprétées, et l'obtention d'indicateurs stratégiques pertinents. Des efforts considérables ont été faits pour comprendre l'élaboration des données dans les pays, les définitions, les classifications ainsi que la disponibilité et la qualité des données. En outre, il s'est avéré indispensable d'établir des partenariats avec les différents producteurs et utilisateurs de données afin d'assurer la pérennité de la mise en œuvre.

32. Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre, plusieurs colloques ont été organisés dans les pays, en partenariat avec les commissions régionales des Nations Unies et d'autres organismes. En 2012, trois d'entre eux ont réuni des participants provenant des bureaux de statistique nationaux et des ministères ou institutions chargés des ressources en eau. Le premier colloque s'est déroulé à Beyrouth, en association avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), pour quatre pays dans la région<sup>4</sup>. Le deuxième a eu lieu à Rabat (Maroc), en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'AEE, pour cinq pays africains<sup>5</sup>. Le troisième colloque s'est tenu à Lima, avec le concours de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pour cinq pays dans la région<sup>6</sup>.

33. Face à la forte demande de documents d'accompagnement sur la mise en place de la comptabilité et des statistiques de l'eau, la Division de statistique élabore actuellement des directives en matière de compilation. Ces directives devraient aider les experts issus des bureaux de statistique nationaux et des ministères ou institutions chargés des ressources en eau, ainsi que d'autres parties prenantes dans les pays à collecter et à compiler des statistiques de l'eau, à les intégrer dans le référentiel comptable et à établir des indicateurs dans le cadre de la mise au point d'un système de contrôle des politiques de l'eau. En 2012, un comité de rédaction a été créé afin de faciliter l'élaboration des directives. Une version préliminaire de certains chapitres a été produite, et le texte complet des directives devrait être finalisé en vue d'une large consultation prévue au quatrième trimestre 2013.

<sup>4</sup> Les pays ayant participé à ce colloque sont notamment l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Palestine.

<sup>5</sup> Les pays ayant participé à ce colloque sont notamment l'Algérie, le Maroc, Maurice, la Mauritanie et la Tunisie.

<sup>6</sup> Les pays ayant participé à ce colloque sont notamment le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur et le Pérou.

## **IX. Questions soumises à la Commission pour examen**

34. La Commission est invitée à :

- **Exprimer ses vues sur l'avancement des travaux du Comité d'experts;**
  - **Adopter la stratégie de mise en œuvre du cadre central du SCEE;**
  - **Envisager la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE comme une synthèse des connaissances actuelles sur la comptabilité des écosystèmes;**
  - **Donner ses avis sur le programme de recherche concernant la comptabilité des écosystèmes;**
  - **Examiner les extensions et applications du SCEE;**
  - **Évaluer le processus de finalisation du SCEE-Énergie.**
-